



PROGRAMME LOCAL de PREVENTION des DECHETS MENAGERS et ASSIMILES

Avril 2022



MOINS DE DECHETS,
PLUS DE VIE.

SOMMAIRE

Introduction

PRESENTATION de la CIREST et du territoire EST **p 4**

Présentation de la CIREST p 4

Particularités du territoire Est p 5

Caractéristiques socio-économiques p 6

Moyens de communication et événements clés p 7

Moyens humains mobilisables p 8

Organisation de la gouvernance du PLPDMA p 9

DIAGNOSTIC du TERRITOIRE **p 10**

Méthodologie d'élaboration du PLPDMA p 10

Organisation de la collecte et du traitement des déchets p 11

Bilan des déchets traités en 2020 p 14

Bilan du PLPDMA 2012-20217 p 17

Partenaires mobilisés pour l'élaboration du PLPDMA p 28

Synthèse du diagnostic p 29

PLAN d' ACTIONS 2022-2027 **p 30**

Objectifs de réduction p 30

Plan d'actions p 31

Moyens humains et financier p 32

Indicateurs de suivi et d'impact p 32

ANNEXES **p 33**

INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour les collectivités disposant de la compétence « collecte des déchets ». Ce document regroupe l'ensemble des actions coordonnées visant à réduire la quantité et la nocivité des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

En 2015, la Loi de Transition Energétique fixait un objectif de réduction des DMA de -10% entre 2010 et 2020. En février 2020, la loi AGECL (anti-gaspillage et économie circulaire) a révisé cet objectif, ambitionnant de réduire les DMA de 15% entre 2010 et 2030.

Pour la CIREST, les enjeux de la prévention des déchets sont multiples, et les bénéfices nombreux d'un point de vue environnemental, économique et social : limiter les besoins en nouvelles unités de traitement, réduire les impacts environnementaux liés à la gestion des déchets, économiser les ressources et les matières premières, stabiliser les coûts de la collecte et du traitement, s'engager dans une gestion durable et exemplaire...

En outre, le PLPDMA constitue un outil d'accompagnement essentiel pour les usagers compte tenu de l'évolution réglementaire rapide en la matière, notamment avec l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2023, et le développement progressif d'une part incitative dans le financement de la gestion des déchets.

De 2012 à 2018, la CIREST a mené à bien son PLPDMA avec le soutien technique et financier de l'ADEME. Le premier PLPDMA regroupait 13 actions qui ont contribué à réduire de 5% les ordures ménagères et assimilées (bac gris, bac jaune et borne à verre) et de 10% les DMA (tous flux confondus) sur la période 2010-2018.

En juin 2018, la CIREST a acté par délibération le lancement de l'élaboration de son nouveau Programme de prévention, en respectant le contenu et les modalités d'élaboration précisés dans le décret du 10 juin 2015.

Le document suivant synthétise l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA de la CIREST, qui s'est déroulée d'octobre 2018 à décembre 2021. Comme le prévoit le cadre normatif, il comporte :

- L'état des lieux du territoire,
- Les objectifs de réduction des DMA,
- Le plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs,
- Des indicateurs et des modalités d'évaluation et de suivi du PLPDMA.

La compatibilité au niveau régional d'une part, avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD), encore en cours d'élaboration, et au niveau national d'autre part, Plan National de Prévention des Déchets (PNPD), dont la concertation du public s'est tenue du 30 juillet au 30 octobre 2021, n'a pas pu être vérifiée. Elle fera l'objet d'ajustement au cours du Programme si besoin.

PRESENTATION de la CIREST et du territoire EST

PRESENTATION de la CIREST

Nom : Communauté Intercommunale Réunion Est - CIREST

Adresse : 28 rue des Tamarins – Pôle Bois – BP 124
97470 SAINT BENOIT

Téléphone : 02 62 94 70 00

Fax : 02 62 58 22 94

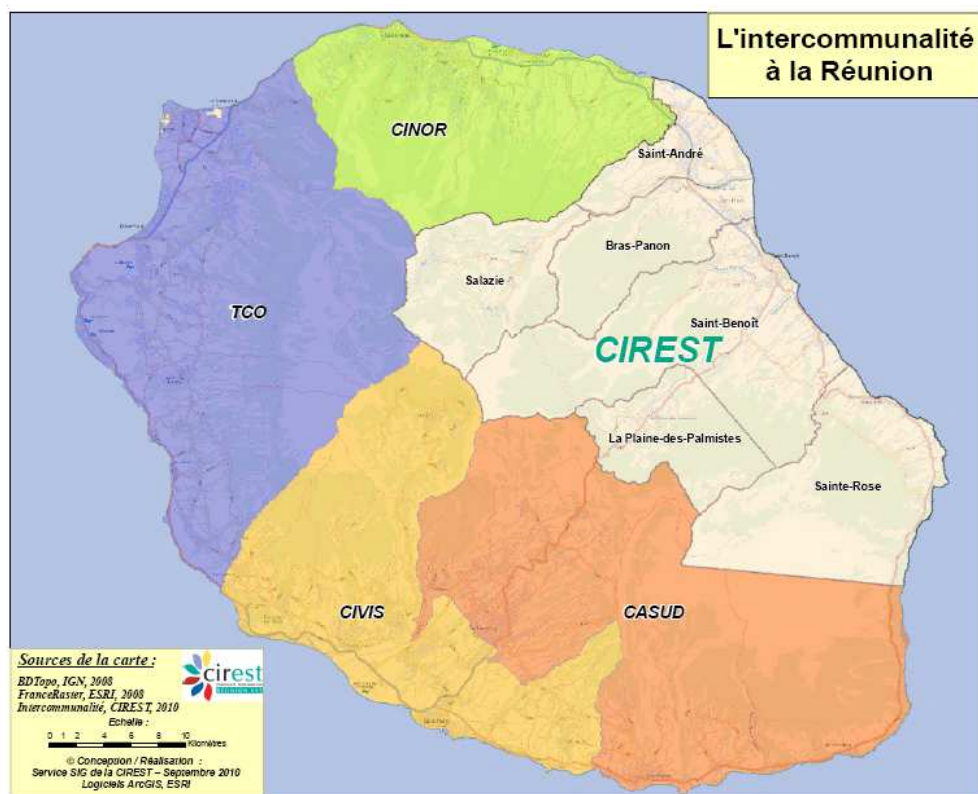
Email : cirest@cirest.fr

Site Internet : www.cirest.fr

Statut : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
Communauté d'agglomération

Compétences déchets : Prévention et collecte
Traitement transféré au SYDNE depuis le 1^{er} janvier 2015

Adhérents : 6 communes (soit 100 % du territoire) : Bras-Panon, Plaine des Palmistes, Saint-André, Saint-Benoît, Sainte-Rose et Salazie.



Les compétences

En 2002, la CIREST est devenue Communauté d'agglomération et a donc vu son champ de compétences s'élargir. Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la CIREST s'est vu confier la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) en 2018, et la compétence « Eau et assainissement » en 2020.

Au 1^{er} janvier 2022, les compétences de la CIREST sont les suivantes :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Voirie et stationnement
- Tourisme, culture et sport
- Eau et assainissement
- GEMAPI
- Environnement et cadre de vie, avec notamment la gestion des déchets des ménages et assimilés

Organisation

Le Conseil communautaire, composé de 48 élus depuis les toutes dernières élections en juillet 2020, est l'assemblée délibérante élue et chargée de gérer et voter les affaires du territoire communautaire.

Les conseillers communautaires travaillent au sein de 5 commissions :

- Environnement, développement durable, risques et cycle de l'eau,
- Aménagement, habitat et mobilité,
- Développement économique et insertion,
- Tourisme, sport et culture,
- Finances et affaires générales.

PARTICULARITES du TERRITOIRE EST

Avec une superficie de 73.583 hectares, la CIREST est l'intercommunalité la plus étendue de l'île, dont 3 communes qui font partie intégrale du Parc National des Hauts de La Réunion : la Plaine des Palmistes, Sainte Rose et Salazie.

Le territoire de la CIREST correspond à une microrégion humide, même si les conditions climatiques varient selon la saison (une saison sèche en hiver, et humide en été) et l'altitude (chaleur dans les bas et fraîcheur dans les hauts), avec des épisodes cycloniques parfois intenses.

Le territoire de la CIREST se caractérise par un habitat mixte urbain/rural, avec 4 communes sur la frange littorale, et 2 communes en zone montagneuse. Une partie du Piton de la Fournaise, volcan actif de l'île, se trouve également au sein de ses limites administratives.

CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

▪ Densité et répartition de la population

Avec 126 877 habitants en 2018 (données INSEE), la CIREST représente **15% de la population de La Réunion**. Dans l'Est, l'habitat est globalement moins dense que sur l'ensemble du territoire de La Réunion (323 habitants/km²), mais **la répartition géographique est hétérogène**.

En effet, environ 80 % des habitants vivent dans les bas et 20% dans les Hauts. De plus, St André concentre 45% de la population de la CIREST sur seulement 7 % de son territoire, alors que Ste Rose compte 6% de la population sur 24% du territoire.

Le tableau ci-dessous présente la population, la superficie et la densité démographique de chacune des 6 communes du territoire de la CIREST (données INSEE 2018).

COMMUNES	POPULATION	SUPERFICIE	DENSITE DEMOGRAPHIQUE
Bras Panon	12 768 hab.	8 860 ha	144 hab./km ²
Plaine des Palmistes	6 568 hab.	8 320 ha	79 hab./km ²
Saint-André	56 747 hab.	5 130 ha	1 106 hab./km ²
Saint-Benoît	37 274 hab.	22 960 ha	162 hab./km ²
Sainte-Rose	6 296 hab.	17 760 ha	35 hab./km ²
Salazie	7 224 hab.	10 380 ha	70 hab./km ²
Territoire CIREST	126 877 hab.	73 583 ha	172 hab./km²

Entre 2008 et 2018, la population a augmenté de 8,25% (données INSEE 2018), soit une croissance démographique moyenne était de **+0,8 % par an**. Mais cette croissance a tendance à baisser depuis quelques années (+0,4% par an entre 2013 et 2018).

▪ Age et structure des ménages

On retiendra que **45% des habitants ont moins de 30 ans** (source INSEE 2018), contre 35,1% en métropole.

Le territoire de la CIREST compte 46 286 ménages (source INSEE 2008) dont la taille moyenne est de **2,7 personnes/ménage**, contre 3,13 personne/ménage en 2008.

▪ Niveau d'étude et niveau de vie

Parmi la population non scolarisée de plus de 15 ans, **42,3% n'ont pas de diplôme** (source INSEE 2018).

La médiane du revenu disponible est de 13 680 € par foyer (source INSEE 2018), et seulement **20% des foyers fiscaux sont imposables**.

La composition socioprofessionnelle de la population est marquée par une **forte proportion des personnes sans activité professionnelle** (35% des plus de 15 ans).

- Habitat

Le territoire de la CIREST compte **52 765 logements**, parmi lesquels **74,2% sont des maisons individuelles** (soit 39 141 logements).

De plus, 89 % des logements sont des résidences principales, dont plus de la moitié des ménages sont propriétaires (53,9%).

L'implantation d'équipements tels qu'un bac à compost est plus facile en maison qu'en immeuble. De plus, les propriétaires sont plus enclins à jardiner pour embellir leur habitation lorsque les locataires.

En outre, les usagers de la CIREST sont plutôt sédentaires : 52,1% d'entre eux habitent le même logement depuis 10 ans et plus.

Enfin, la plupart des logements collectifs, présents dans les centres villes, est gérée par des bailleurs sociaux : SEMAC, SIDR, SHLMR, SODIAC....

- Emploi et économie

Bien qu'en baisse par rapport à 2013 (38,9%), le **taux de chômage touche 35,6%** des habitants de 15 à 64 ans.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des établissements actifs employeurs et des emplois par secteur d'activité fin 2018.

Secteur d'activité	Nb d'étab. actifs	%	Nb d'emplois	%
Agriculture	251	9	1 710	5,8
Industrie	235	8,4	1 731	5,9
Construction	457	16,4	2 280	7,7
Commerce, transports, services	1 354	48,6	8 846	30,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	487	17,5	14 945	50,6
TOTAL	2 784		29 512	

MOYENS de COMMUNICATION et EVENEMENTS CLES

Au niveau local, La Réunion dispose de nombreux moyens de communication.

Il existe plusieurs stations de radio locales : Réunion La Première, RTL Réunion, Radio Freedom, NJR Réunion, et même Radio Est Réunion...

Côté presse écrite, les principaux journaux locaux sont des quotidiens : Le Journal de l'Île (JIR), Le Quotidien et Témoignages, chacun relayé par un site Internet.

Les télévisions locales sont accessibles à tous sans abonnement payant : Réunion La Première, Antenne Réunion et Télé Kréol.

La CIREST dispose également d'un site Internet (www.cirest.fr) et relancera prochainement un journal intercommunal, qui paraîtra 3 fois par an, avec une double page spécialement dédiée à l'Environnement.

Le tableau ci-dessous recense les événements locaux ou nationaux qui sont des moments propices à la sensibilisation de proximité.

Evènements	Lieu	Période
Foire Agricole de Bras Panon	Bras Panon	Mai
Fête des goyaviers	Plaine des Palmistes	Juin
Festi'Plante	St André	Septembre
World Clean Up Day		Septembre
Semaine Européenne du Développement Durable		Octobre
Dipavali	St André	Novembre
Semaine Européenne de Réduction des Déchets		

Par ailleurs, 4 communes disposent d'un marché forain hebdomadaire :

- Bras Panon le jeudi matin
- Saint André le vendredi matin
- Saint Benoît le samedi matin
- La Plaine des Palmistes le dimanche matin.

MOYENS HUMAINS MOBILISABLES

Plusieurs services de la CIREST sont mobilisés pour agir en faveur de la réduction des déchets. Les équivalents temps plein (ETP) sont répartis comme suit :

SERVICE	ETP
Sensibilisation et animation	3,1
Equipe-projet PLPDMA	2,8
Communication	0,1
TOTAL	6

ORGANISATION de la GOUVERNANCE du PLPDMA

En juillet 2020, le Conseil Communautaire a acté la composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA comme suit :

STRUCTURE	MEMBRE DE LA CCES
CIREST	Le Président de la CCES 6 élus communautaires L'équipe projet du PLPDMA Le DGS 1 représentant de chaque direction adjointe
Communes membres	2 représentants par commune (élus ou administratifs)
Conseil Régional	1 représentant
SYDNE	1 représentant
ADEME	1 représentant
Services de l'Etat : DAAF et DEAL	1 représentant de chaque direction
Conseil Départemental	1 représentant
Chambres consulaires : CMA, CCI, CA	1 représentant de chaque Chambre
Associations de protection de l'environnement : Réunion Nature Environnement, Zéro Déchet La Réunion et Ecologie Réunion	1 représentant de chaque association
Associations de consommateurs : UCOR et UFC Que Choisir OI	1 représentant de chaque association

DIAGNOSTIC du TERRITOIRE

METHODOLOGIE d'ELABORATION du PLPDMA

Etape	Période	Modalités
Lancement de la procédure d'élaboration du PLPDMA	27 juin 2018	Délibération du Conseil Communautaire
Réunion de la 1 ^{er} CCES	Octobre 2018	Présentation de la démarche et du rôle de la CCES
Mobilisation des acteurs du territoire	De décembre 2018 à mai 2019	Ateliers de concertation thématiques
Analyse des données socio-économiques	2019/2020	Etude du dossier INSEE
Analyse des données déchets		Etude du rapport SPED de la CIREST
Analyse des ratios et des gisements d'évitement		Etude du MODECOM ADEME 2019
Evaluation des actions menées dans le cadre du 1er PLPDMA		
Désignation des nouveaux représentants de la CCES (nouvelle mandature)	31 juillet 2020	Délibération du Conseil Communautaire
Approbation du plan d'actions par la CCES	16 décembre 2020	Présentation du projet de PLPDMA
Consultation du public	Du 17 septembre au 31 octobre 2021	Salon de l'Ecologie + document de 8 pages
Adoption du PLPDMA	10 décembre 2021	Délibération du Conseil Communautaire

ORGANISATION de la COLLECTE et du TRAITEMENT des DECHETS

La CIREST exerce la compétence prévention et collecte des déchets ménagers et assimilés sur les 6 communes membres. La compétence traitement est déléguée au SYNDE, Syndicat mixte de traitement de Déchets du Nord et de l'Est, qui traite également les déchets de la CINOR.

- Les équipements de gestion des déchets

La carte ci-dessous présente les différents équipements présents sur le territoire de la CIREST pour la gestion des déchets.



- La collecte des déchets

La CIREST fait appel à 2 prestataires pour assurer les collectes en porte à porte. Les fréquences de collecte sont précisées dans le tableau ci-dessous pour chaque type de déchets :

Type de déchets	Contenant	Fréquence
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Bacs poubelles gris/verts	1 fois/semaine (C1)
Recyclables Secs Hors Verre (RSHV)	Bacs poubelles jaunes	1 fois toutes les 2 semaines (C0,5)
Encombrants (ENC)	Vrac	1 fois par mois
Déchets verts (DV)	Vrac	1 fois par moi

En outre, la CIREST assure ponctuellement la collecte séparative des véhicules hors d'usage (VHU) et de la ferraille en vrac sur demande.

Au 31/12/2021, la CIREST dispose d'un réseau de 300 bornes d'apport volontaire (BAV) permet la collecte séparative du verre principalement, plus quelques bornes pour les journaux/magazines et des emballages (cartons, plastiques et métaux) devant les déchèteries.

Le territoire de la CIREST est pourvu de **7 déchèteries**, dont 1 déchèterie mobile sur la commune de Salazie. Les déchèteries sont gratuites pour les particuliers et payantes pour les entreprises, à raison de 5€ pour un dépôt de 2,5 m³. Les déchets acceptés en déchèterie sont les suivants :

- En bennes : encombrants, déchets verts, bois, gravats, métaux, Déchets d'Equipements d'ameublement (DEA), cartons, Placoplatre,
- Dans un local spécifique : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), Textile Linge et Chaussures (TLC), ampoules et néons, piles et batteries
- En cuve : huiles minérales (vidange) et huiles végétales (friture)

Pour le moment, la filière REP Eco DDS en charge des déchets dangereux des ménages n'est pas mise en place sur le territoire de la CIREST.

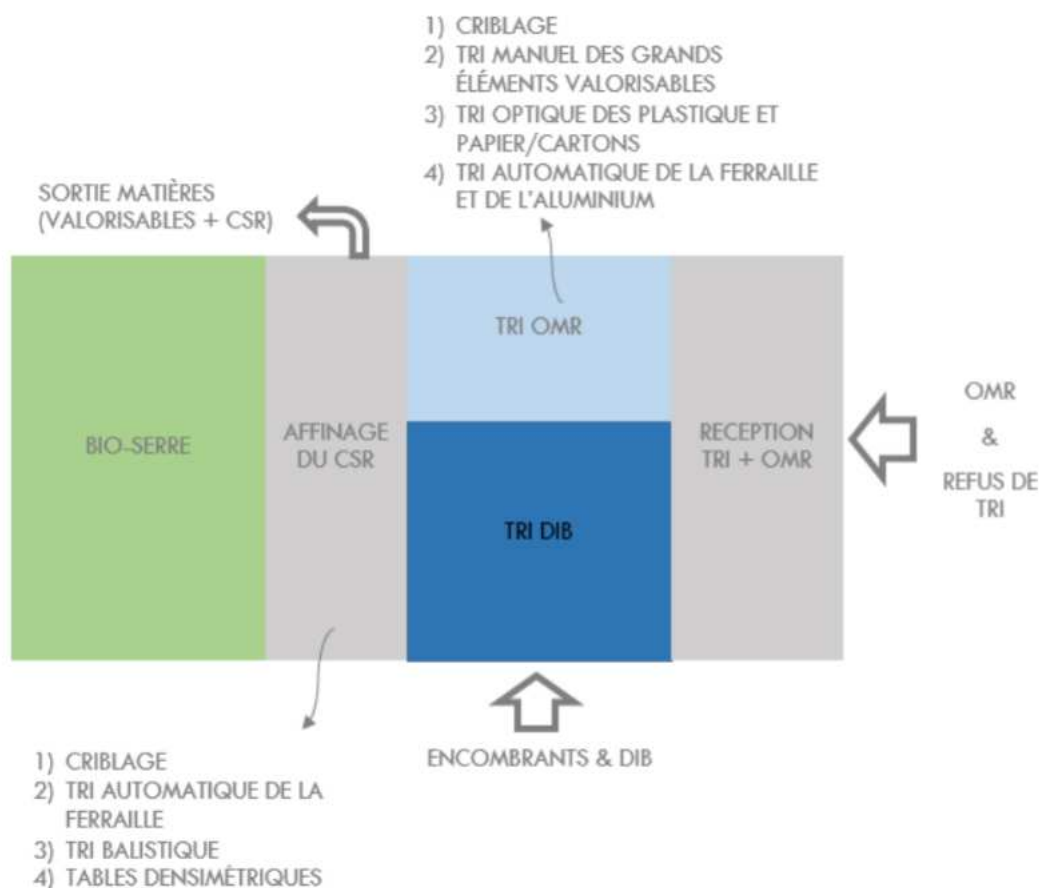
Par ailleurs, la CIREST met à disposition des communes des caissons permanents aux abords des cimetières, des services techniques des mairies et des marchés forains. Elle fournit également des caissons occasionnels lors de manifestations culturelles, sportives ou culturelles. Enfin, des caissons sont ponctuellement installés dans les quartiers pour l'apport volontaire des D3E (1 à 2 journées par an et par quartier).

Depuis 2010, la CIREST applique un système de **Redevance Spéciale d'Elimination (RSE)** pour la gestion des déchets assimilés, ou Déchets Industriels Banals (DIB). Cette Redevance concerne les entreprises et les bâtiments communaux. A compter de 2022, les tarifs de la RSE seront modulés afin d'inciter à l'utilisation des poubelles jaunes au détriment des poubelles grises.

Au 31/12/21, la CIREST compte 300 contrats RSE avec des établissements publics, des établissements privés et des associations.

▪ Le traitement des déchets

Depuis la fin de l'année 2020, les OMR et les encombrants collectés en porte à porte sur le territoire du SYDNE sont réceptionnés au Centre Multifilières d'INOVEST située à Sainte Suzanne. Le schéma ci-dessous présente le fonctionnement du site à terme :



Les déchets verts sont broyés ou compostés sur plusieurs installations appartenant au SYDNE ou à des exploitants privés. Les déchets d'emballages – plastique, papier, carton, emballage métallique – sont envoyés au centre de tri de VALOI à Sainte Marie où ils subiront un second tri et seront exportés pour être recyclé.

Le verre est également exporté pour recyclage. Il existe toutefois une filière de réemploi du verre au niveau local avec un système de consigne des chopines de bière (« dodo ») produites par les Brasseries de Bourbon et des bouteilles de limonade (COT) et bière (Fischer) de la société Sorebra.

Les déchets métalliques sont acheminés auprès d'un prestataire privé – CDAA/CRM à Sainte Marie – qui les exporte pour valorisation matière. Enfin, les déchets inertes (gravats) font l'objet d'une valorisation matière par un prestataire privé.

▪ Coûts et financement du service

Le service public de gestion des déchets de la CIREST correspond à la prévention, la précollecte, la collecte et le traitement des déchets du territoire. Ce service est financé par :

- ✓ les produits industriels : vente de matériaux
- ✓ les subventions
- ✓ le soutien des éco-organismes pour la gestion des déchets recyclables
- ✓ les contributions des usagers : TEOM, RSE et tickets déchèterie

En 2020, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 133 €/habitant, et les recettes de fonctionnement à 134 €/habitant, dont 123€/habitant financé par la TEOM. Le taux de couverture des dépenses (hors charges de structure) par les recettes s'établissait donc à 101%.

Pour le moment, la CIREST n'a pas mis en place de redevance incitative.

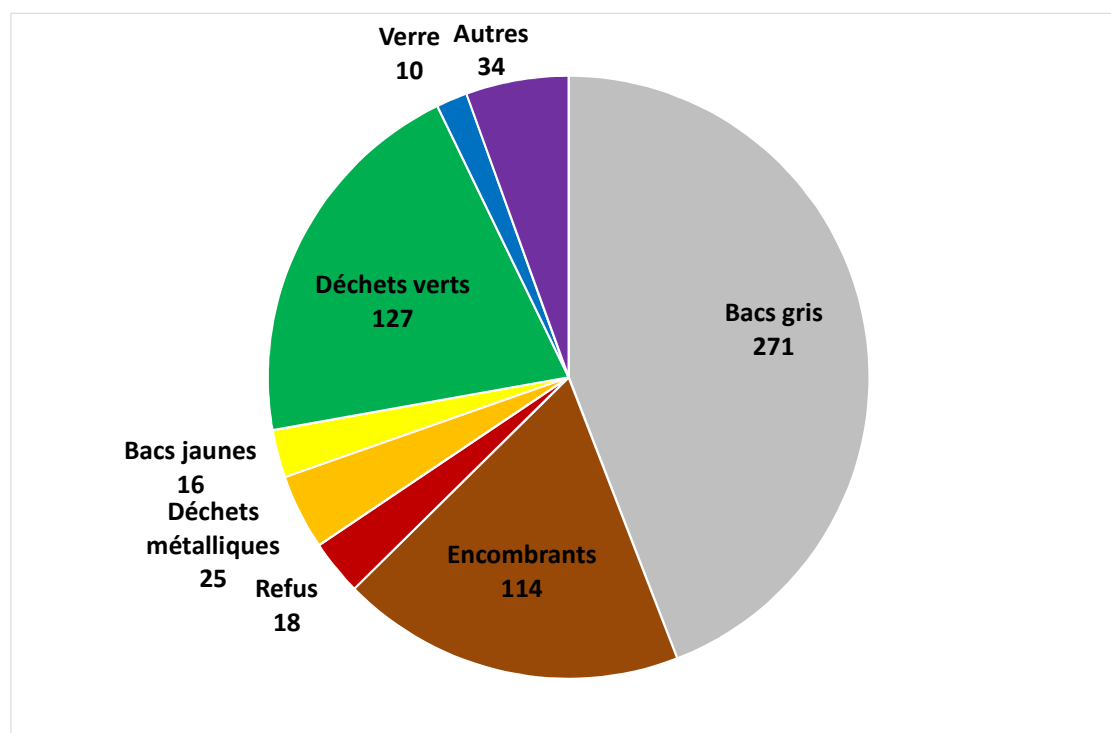
BILAN des DECHETS TRAITES en 2020

■ Production et composition des DMA

En 2020, la CIREST a traité 78 198 tonnes de DMA, soit 616 kg/habitant.

Déchets traités	Tonnage 2020	Ratio	Pourcentage
DMA	78 198 T	616 kg/hab.	
Dont enfouis	51 295 T	404 kg/hab.	66%
Dont valorisés	26 903T	212 kg/hab.	34%

Le graphique ci-dessous présente la répartition des DMA par flux en 2021



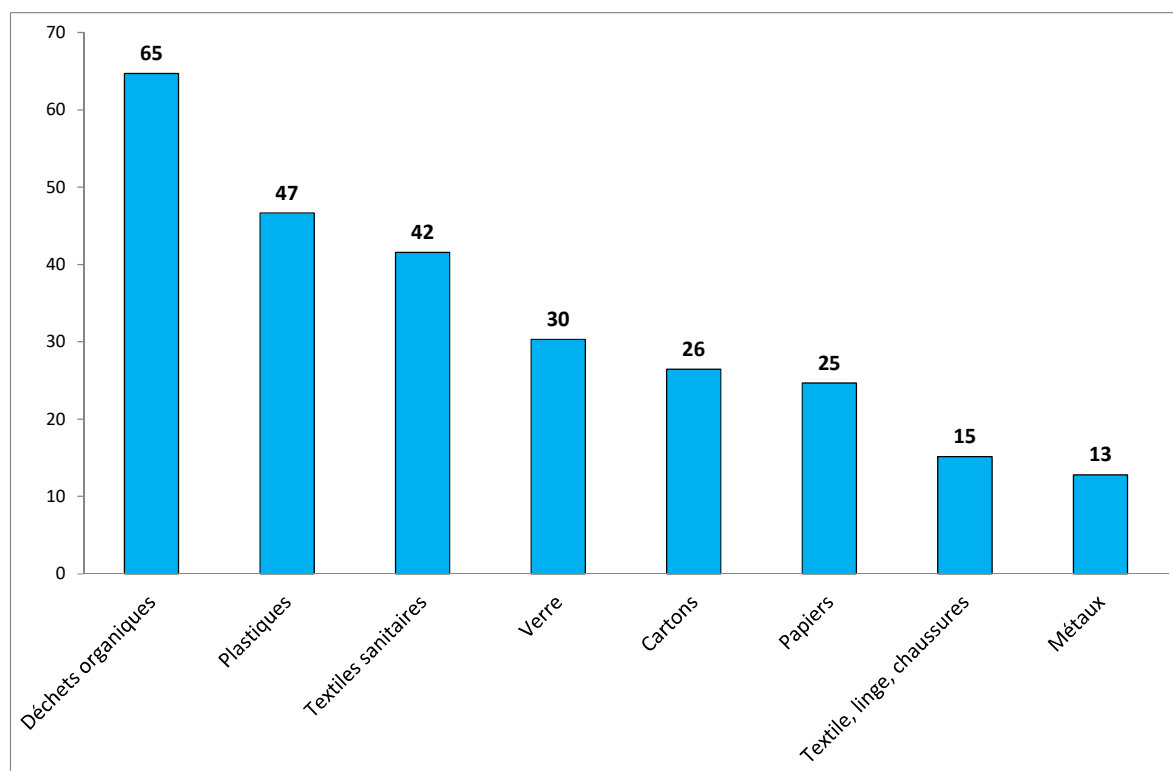
Composition des DMA en 2020 (en kg/habitant)

■ EVOLUTION DE LA PRODUCTION PAR GISEMENT

▪ Evaluation des principaux gisements d'évitement

A partir du MODECOM réalisé localement par l'ADEME Réunion entre 2018 et 2019, on peut estimer les gisements des déchets et remonter jusqu'aux objets qui les ont générés.

Le graphique ci-dessous présente les principaux gisements contenus dans les OMA (bacs gris, bacs jaunes et des bornes à verre) en 2021 :

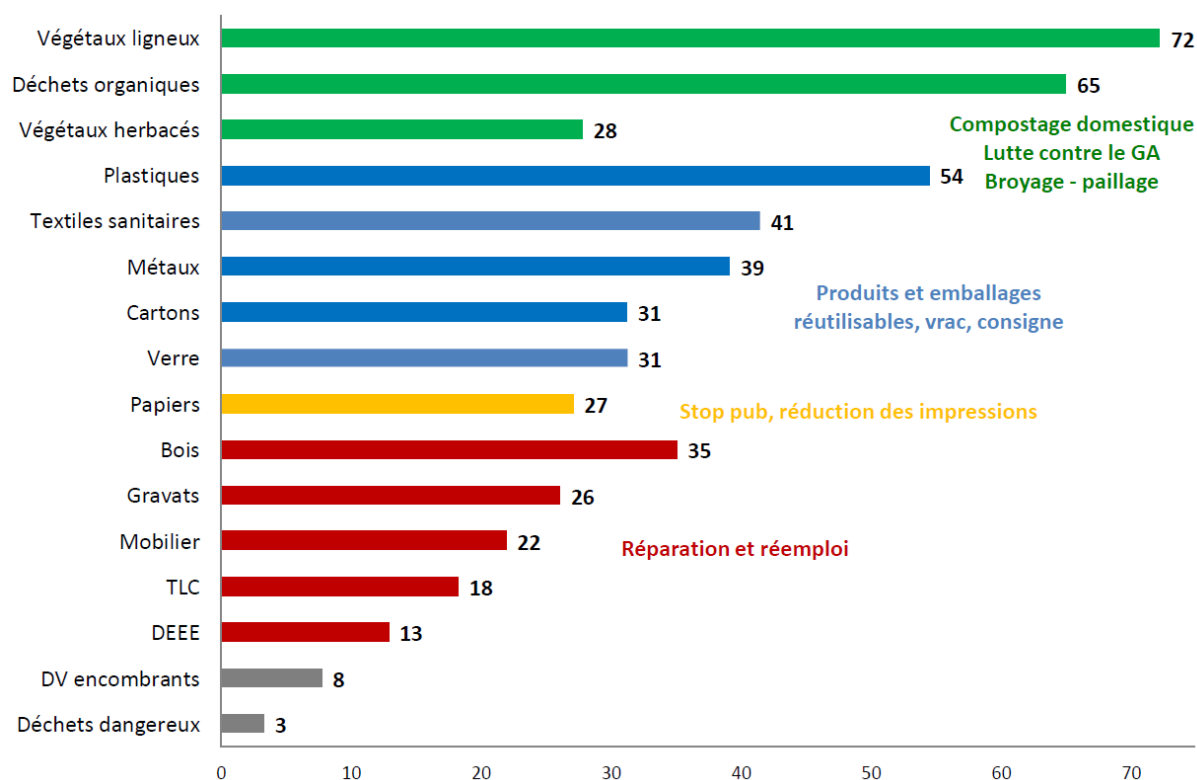


Caractérisation des OMA en 2020 (en kg/habitant) à partir du MODECOM 2019

On retiendra que :

- Le gaspillage alimentaire représente 15% des déchets organiques, soit 9,7 kg/habitant
- Seulement 19% des déchets plastiques sont recyclables,
- Les couches bébé représentent 45% des textiles sanitaires, soit 18,6 kg/habitant
- Les imprimés publicitaires représentent 45% des déchets papiers, soit 11,2 kg/habitant

En appliquant les ratios du MODECOM aux autres gisements (déchets verts, encombrants...), on peut caractériser l'ensemble des DMA pour identifier les actions de détournement.



Caractérisation de la composition des DMA en 2020 (en kg/habitant) à partir du MODECOM 2019

A partir des données du MODECOM, on estime à **82 kg/habitant/an** la quantité de déchets compostables en comptant :

- 70% des déchets alimentaires non consommables : épluchures, marc de café et filtres, sachets de thé, coquilles d'œufs...
- 20% des produits alimentaires non consommés : fruits, légumes, pain, herbes aromatiques...
- La totalité des déchets verts herbacés : gazon, fleurs, feuilles, brindilles, herbes...
- 90% des papiers souillés (parmi les textiles sanitaires) : mouchoirs, essuie-tout, serviettes en papier...

Avec une moyenne de 2,7 personnes par ménage, le gisement d'évitement grâce à la pratique du compostage domestique serait d'environ 222 kg/foyer/an. On estime que les habitants mettent 90% des déchets compostables dans leur bac, soit **200 kg/foyer/an**.

BILAN du PLPDMA 2012-2017

Entre 2012 et 2017, la CIREST a mené à bien un premier PLPDMA avec le soutien financier et technique de l'ADEME. Ce plan d'action regroupait 13 actions.

▪ Action 1 - Promotion des achats écoresponsables en grandes surfaces

De 2012 à 2017, la CIREST a organisé des stands d'information dans ou devant les magasins partenaires pour sensibiliser les consommateurs sur les gestes d'achat qui contribuent à réduire les déchets : choisir des produits moins emballés, préférer les produits réutilisables aux produits jetables, éviter le gaspillage alimentaire.

Avec l'exposition de chariots comparatifs (maxi et mini déchets), la CIREST insistait sur le levier économique possible.

La CIREST a ainsi réalisé 12 journées de sensibilisation par an dans 7 magasins partenaires sur le territoire.



- Action 2 - Education des primaires à la prévention des déchets

En 2012, la CIREST a conçu une intervention pour les primaires sur le thème de la Réduction des déchets, en mettant en avant des gestes concrets et à la portée des enfants, en s'appuyant sur des situations de leur quotidien : à l'école, à la maison, pendant les loisirs... Ce thème est venu compléter ceux déjà proposés aux établissements scolaires. Depuis 2015, la CIREST remet également un livret pédagogique aux élèves après chaque intervention.

Depuis l'année scolaire 2015/2016, la CIREST lance tous les ans un appel à candidature aux écoles élémentaires pour la création d'un jardin potager à l'école. Tous les ans, 5 à 6 écoles bénéficient de 6 ateliers, chacun composé d'une séance pratique et une séance théorique en demi-groupe. Cette action connaît un certain succès, et tous les ans, plusieurs écoles déposent un dossier pour y participer.



- Dématérialisation des documents chez les habitants

Entre 2013 et 2017, la CIREST a noué quelques partenariats (Orange, VEOLIA et la CISE) avec les entreprises pour faire la promotion de la dématérialisation des factures. La sensibilisation s'est faite via des kakémonos installés dans les agences du territoire et des spots animés diffusés sur les écrans de télévision au-dessus des caisses des magasins par période de 10 jours.



▪ Action 3 - Réduction des déchets de bureau dans les administrations

Dans le cadre d'une démarche éco exemplaire en interne, la CIREST a conçu une « Charte de l'éco-agent », un petit guide pratique regroupant des recommandations sur la gestion du papier, des consommables de bureau, de repas, des produits nocifs... à destination des agents de la Collectivité.

Plusieurs interventions ont été organisées pour le personnel entre 2012 et 2016, afin de sensibiliser les agents au tri et à la réduction des déchets au bureau. Depuis, la CIREST a adopté plusieurs bonnes pratiques : réutilisation des feuilles en brouillon, gobelets réutilisables par tout le personnel, dématérialisation des échanges (délibérations, facturation, marchés publics, courriers...). En 2021, chaque agent a reçu un contenant alimentaire en verre pour limiter les emballages à usage unique lors de l'achat d'un repas à emporter.



▪ Action 4 - Compostage sur les sites publics

Entre 2012 et 2016, la CIREST a équipé plusieurs sites publics en bacs à compost et accessoires : établissements scolaires, cuisines scolaires, cimetières... Les agents communaux présents sur site ont bénéficié d'une formation au compostage, et ont reçu des affiches plastifiées avec les consignes de tri pour les bacs gris, jaunes et le compostage. Sur les cimetières, la CIREST a également organisé une sensibilisation pour les usagers à l'occasion de la Toussaint.

Au 31/12/2021, 79 établissements scolaires sur 108 sont équipés pour le compostage domestique, soit 75%. En général, les équipements sont utilisés pour les déchets verts, car les cantines n'ont que peu de biodéchets à composter (hormis les cuisines autonomes).

Dans les cimetières, les bacs à compost étaient utilisés, mais souvent pollués par les emballages en plastique autour des bouquets de fleurs.

Au 31/12/2021, 5 cimetières sur 9 ont encore équipés pour le compostage domestique sur les communes de St André, St Benoit et Salazie.



▪ Action 5 - Réduction des imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres

Depuis 2012, la CIREST met à disposition des habitants des autocollants STOP PUB sur plusieurs sites : mairies, mairies annexe, médiathèques... Puis en 2020, la CIREST a envoyé un autocollant à tous les foyers de l'Est avec le calendrier de collecte. A partir des éléments fournis par La Poste, le taux d'apposition sur le territoire Est est passé de 3% en 2012 à 10% entre 2021, ce qui a permis d'éviter 158 tonnes de déchets papier en 2021.



▪ Action 6 - Généralisation du compostage dans les foyers

Le compostage domestique est une action de prévention très efficace pour réduire le poids des déchets dans la poubelle grise/verte. Pour développer le compostage domestique auprès des particuliers, la CIREST a mené de nombreuses actions de promotion pour le grand public : opérations « Allons composter » sur les marchés forains, les déchèteries, les jardineries, animations sur le stand de la CIREST lors des manifestations, interventions en école...

A matière d'équipement, la CIREST met à disposition des habitants des bacs à compost, avec le choix de 2 gabarits (350 ou 900 L), livrés avec un guide du compostage, un bio-seau pour trier les biodéchets de la cuisine et un outil pour mélanger le contenu du bac.



Au 31/12/2021, le nombre de bacs à compost installés sur le territoire Est était de 19 883. Avec environ 19 600 bacs pour des particuliers, le taux d'équipement en compostage domestique est de 37% (et 50% si on ne compte que les maisons).

La CIREST réalise régulièrement des enquêtes auprès des foyers équipés (en porte à porte et par téléphone depuis le COVID). A partir des retours d'enquêtes, on estime que 97% bacs livrés sont correctement utilisés, soit 19 012 bacs.

A partir de ces hypothèses, on peut donc évaluer la quantité de biodéchets évités grâce au compostage domestique à **3 800 tonnes/an**.



▪ Action 7 - Lutte contre le gaspillage alimentaire au collège

Entre 2012 et 2020, la CIREST a accompagné 15 établissements du secondaire (11 collèges et 4 lycées) dans une action visant à réduire le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire. A partir d'un appel à candidature auquel les établissements peuvent répondre, l'action mobilise les adultes et les élèves à chaque étape : état des lieux, réflexion sur les enjeux, concertation, sensibilisation, mise en œuvre de mesures concrètes, évaluation et communication. Le déroulement de l'action est le suivant :

Périodes	Etapas
1 ^{ère} période	COPIL 1 : réunion de présentation de l'action Observation d'un service de restauration (échanges avec le personnel et photos) Intervention auprès de la classe pilote Campagne de pesées initiales (5 repas – pesées par composante) Enquête de satisfaction auprès des demi-pensionnaires
2 ^e période	Analyse des pesées et présentation en classe Intervention auprès du personnel de la restauration Intervention de la DAAF sur l'équilibre alimentaire Projection d'un documentaire en classe COPIL 2 : définition des actions de réduction
3 ^e période	Mise en œuvre des actions de réduction Campagne de sensibilisation (élèves et adultes) Atelier cuisine (éveil au goût)

4 ^e période	Visite (cuisine centrale, exploitation agricole...)
5 ^e période	Campagne de pesées d'évaluation (5 repas) Présentation des résultats en classe Communication dans l'établissement COPIL 3 : bilan de l'action Remise des récompenses (tee-shirt et panneau de valorisation de l'action)

Les actions de réduction portent généralement sur 3 axes : la production (matières premières, recettes, menus, grammages...), le service (quantité servie, disposition sur le self, affichage, aspect visuel...) et l'ambiance du restaurant scolaire (bruit, agencement des tables, nombre de places assises, vaisselle...).

En synthèse, le taux de gaspillage alimentaire lors des pesées initiales varie entre 25 et 35% selon les établissements. A l'issue de l'action, le gaspillage a été réduit en moyenne de 32%.



▪ Action 8 - Développement des circuits de réemploi

En 2013, la CIREST a édité un calendrier des brocantes de l'Est, afin d'encourager la population à acheter et vendre d'occasion.

En 2014, la CIREST a contribué à enrichir l'Annuaire des métiers de la réparation réalisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. La CIREST a également organisé la promotion de ce guide, avec des journées de sensibilisation déchèterie, et des outils numériques (site Internet, réseaux sociaux, écran à l'accueil du siège de la CIREST...).



En 2019, la CIREST a accordé une subvention à l'association ACTER pour l'organisation de « Reparali kafé » à St Benoît. Un document sur le réemploi a également été envoyé à l'ensemble des foyers avec le calendrier de collecte 2019.

Enfin, depuis quelques années, la CIREST est conventionnée avec plusieurs associations qui récupèrent des objets (généralement des DEEE) en déchèterie en vue du réemploi.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des acteurs du réemploi qui interviennent sur le territoire Est :

Déchèteries	Equipements électriques et électroniques			Mobilier et articles de loisirs	Textiles, linges et chaussures
	Matériel informatique	Petits appareils	Gros appareils hors froid		
St André Centre Ville	ARDIE	ADRIE		ADRIE	TTR
St André Grand Canal	SERVIS	ADRIE			
Bras Panon	ARDIE	VIMR			
Sainte Anne	SERVIS	VIMR			
Sainte Rose	SERVIS	VIMR			
Plaine des Palmistes		VIMR			

Dans les années à venir, il s'agit de fiabiliser le retour d'information de ces associations afin d'estimer de manière plus précise le tonnage détourné grâce à cette action.

▪ Action 9 - Création d'un réseau de ressourceries

Suite à une étude de faisabilité réalisée en 2013, la CIREST avait lancé en 2015 un appel à projets pour la création et la gestion d'une ressourcerie intercommunale. La ressourcerie, gérée sous forme d'un Atelier Chantier d'Insertion, a ouvert ses portes en juillet 2016. Elle est située dans le quartier de Bras Fusil à St Benoît dans un local de 900 m² mis à disposition à l'ADRIE (association pour le développement des ressourceries, l'insertion et l'environnement) par la CIREST. L'ADRIE, qui emploie sur le site 12 salariés en CDDI, s'est progressivement équipées, et professionnalisée. Le site dispose depuis peu d'un logiciel de traçabilité des objets entrant et sortant, ce qui fiabilise les données.

En 2021, la ressourcerie intercommunale a collecté 79 tonnes d'objets, pour un taux de réemploi de 26%. Elle organise une vente mensuelle sur place, qui a permis de générer 25.481 € de recettes en 2021.

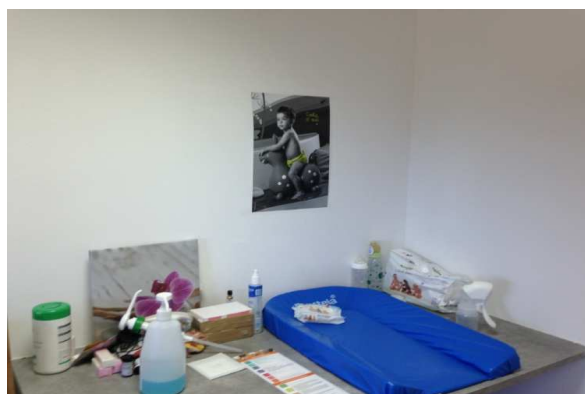


■ Action 10 - Utilisation des couches lavables en crèches

Placé en crèche, un enfant utilise en moyenne 1000 couches par an, et génère ainsi 180 kg de déchets qui partent à l'enfouissement. Face à ce constat, la CIREST a voté en 2013 une aide aux crèches pour l'acquisition de couches lavables.

Malheureusement, cette incitation financière n'a pas suffi à motiver les gestionnaires de crèche. Au cours des rencontres et des échanges avec les différentes structures, on constate une véritable réticence aux couches lavables. En effet, la gestion des couches lavables demande un investissement humain important (changes plus fréquents, lavage, séchage...), et l'adhésion de l'ensemble du personnel de la crèche est essentiel à le bon déroulement de l'action et au confort des enfants. Certaines structures (entreprises Crèches and Go, crèche municipale de Bras Panon), voyant l'intérêt économique, ont contourné de problème en créant une laverie centrale, évitant ainsi aux animatrices de se charger de l'entretien. Au final, la CIREST a donc financé des crèches qui avaient déjà adhéré et qui ont renouvelé leur stock de couches. Mais il n'y a pas eu de crèches qui se sont « converties » aux couches lavables, malgré le gain financier reconnu par les décideurs.

Pour démocratiser la couche lavable auprès des professionnels de la petite enfance, des parents et futurs parents, la CIREST a également réalisé une exposition de photos présentant des enfants en couches lavables en poster, destinée à être diffusée dans les cabinets de sages-femmes et de pédiatres. La plupart des professionnels sollicités ont accepté de présenter l'exposition, au moins en partie (faute de places pour mettre les 15 photos), dans leur salle d'attente.



▪ Action 12 - Compostage dans la restauration et le tourisme

En s'appuyant sur le réseau de l'OTI Est, la CIREST a équipé 75 professionnels de la restauration et du tourisme en composteur entre 2012 et 2015. Une petite formation a été proposée à l'ensemble de ces entreprises pour améliorer la gestion de leurs déchets.

En 2016, la CIREST a ensuite mené une action en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire en proposant aux restaurateurs un kit de communication « Ti'Barket », une version créole du Doggy Bag. Le kit de communication comprend :

- ✓ un macaron à apposer sur la carte ou le menu du restaurant,
- ✓ un sticker format A5 à afficher sur la devanture du restaurant,
- ✓ un autocollant à coller sur la barquette avec les recommandations sanitaires,
- ✓ un argumentaire à l'attention des restaurateurs.

La SERD 2016 a été l'occasion de lancer le kit de communication : la CIREST a convié les restaurateurs et les partenaires (CCI, CMA, DAAF, ADEME, UMIH), pour remettre un kit de communication aux professionnels volontaires. La CIREST est intervenue à 2 reprises au lycée hôtelier Le Centhor pour présenter le concept à quelques 75 apprentis rattachés à la CCI. De son côté, la CMA organise régulièrement des formations Hygiène pour ses ressortissants, au cours desquelles le kit de communication Ti Barket est présenté.

Au final, plus d'une trentaine de restaurants (uniquement ceux qui proposent un service sur place) ont adhéré à l'action. Néanmoins, avec la crise du COVID, il a été difficile d'évaluer cette action car le service sur place a été suspendu et/ou restreint.



▪ Action 13 - Pratiques de jardinage au naturel et zéro phyto

Pour le volet « jardinage au naturel » à destination des particuliers, la CIREST a mis en place plusieurs initiatives depuis 2012 visant à encourager les pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques :

- ✓ Subvention de 3.000€ pour la création et/ou la gestion de jardins partagés : 4 associations ont signé une convention avec la CIREST, mais on constate que ces projets n'ont pas duré dans le temps, les associations rencontrant des difficultés à mobiliser les jardiniers amateurs sur la durée.
- ✓ Réalisation d'un guide « Jardiner sans polluer » à destination des jardiniers amateurs.
- ✓ Conception d'un stand sur le thème du jardinage au naturel : le stand est couplé aux sensibilisations sur le compostage.

- ✓ Organisation d'un concours sur les jardins potagers : le concours n'a pas connu un grand succès en 2015. C'est pourquoi il n'a pas été renouvelé en 2016 (année 5).
- ✓ Appel à candidatures « Création d'un jardin potager à l'école » (cf. action n°2)
- ✓ Projections de documentaires : « Les moissons du futur » (Marie Monique ROBIN) en 2013, « Secrets des champs » (Honorine PERINO) et « Demain » (Mélania LAURENT et Cyril DION) en 2016, « Le bon sens des hommes » (Anaïs CHARLES-DOMINIQUE) en 2018.

Pour le volet « zéro phyto » à destination des collectivités, la CIREST a organisé des formations Certiphyto pour les agents municipaux en 2014 (88 agents formés). Elle a également financé l'action du CFPPA (antenne du lycée agricole de St Paul) dans le développement de la charte régionale « Pour des collectivités sans pesticides ». Aujourd'hui, les 6 communes du territoire Est sont adhérentes à la charte.

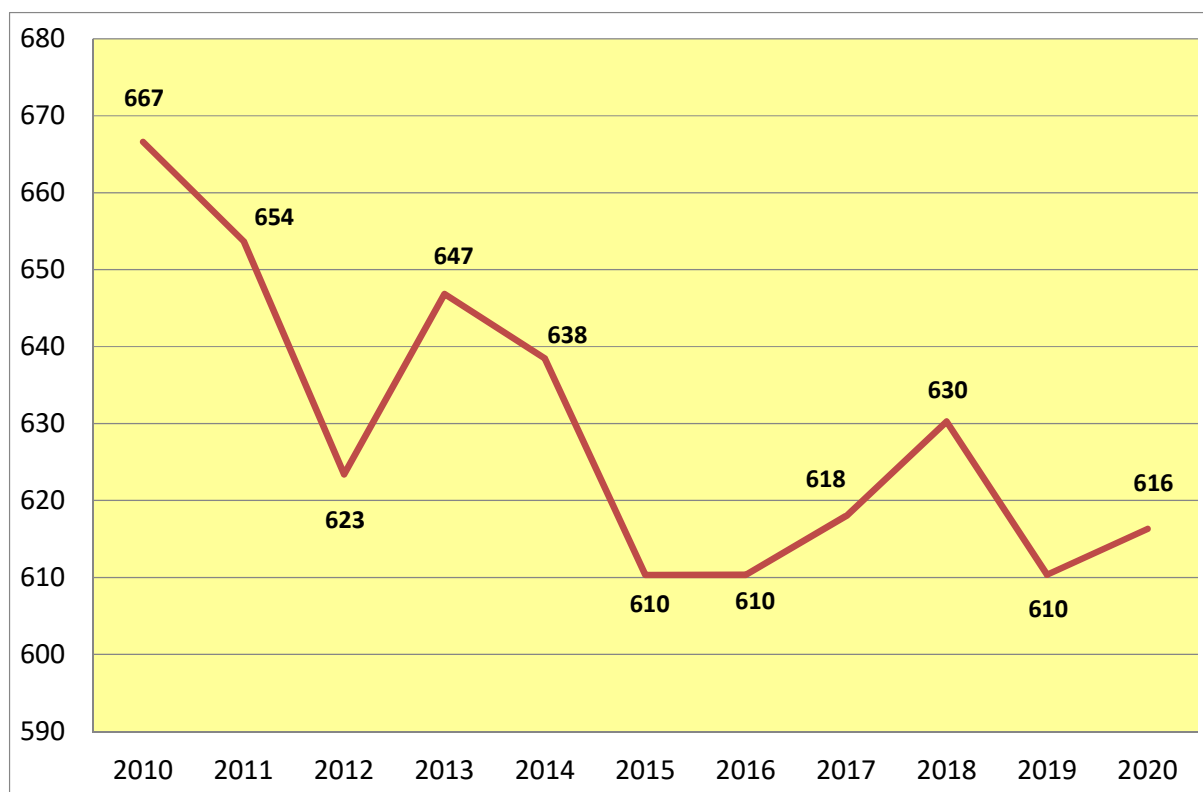
En 2017, avec le soutien financier de l'ADEME, la CIREST a fait l'acquisition d'une machine de désherbage thermique qu'elle mutualise avec certaines communes.



La Cirest s'engage pour votre santé
et pour notre environnement

▪ Evolution de la production des DMA depuis 2010

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du tonnage des DMA de 2010 à 2020, exprimé en kg/habitant.



Evolution de la production des DMA (en kg/habitant)

En 10 ans, la production des DMA a baissé de 7,5% avec cependant une évolution en dents de scie.

PARTENAIRES MOBILISES pour l'ELABORATION du PLPDMA

Entre décembre 2018 et mai 2019, la CIREST a organisé une large concertation pour mobiliser les acteurs du territoire et à co-construire le prochain PLPDMA. La concertation s'est traduite par 5 ateliers participatifs, sous forme de « World Café », dont un animé par un prestataire externe. Ces ateliers ont rassemblé près de 100 participants : entreprises, associations, chambres consulaires, services des communes, élus, bailleurs sociaux... et ont abouti à 50 propositions d'actions.

Ateliers	Dates	Nb d'acteurs invités	Nb de participants	Nb de propositions
Vente et consommation responsables	10/12/2018	42	15	10
Allongement de la durée de vie des objets	26/02/2019	36	27	9
Matière organique	26/03/2019	55	17	11
Eco-exemplarité	02/04/2019	34	17	10
Communication, sensibilisation et éducation	21/05/2019	49	16	10
TOTAL		216	92	50

La liste des participants aux ateliers est fournie en annexe.

Par la suite, la CIREST a réalisé un travail de structuration pour regrouper ces propositions et les consolider avec le diagnostic de territoire pour proposer un plan articulé autour de 4 axes stratégiques.

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

La matrice ci-dessous présente une analyse synthétique de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus :

Facteurs internes	ATOUTS	FAIBLESSES
	Des actions déjà engagées (1 ^{er} PLP) RSE pour les entreprises et les communes Passage en C1 depuis 2016 Approche transversale : PCAET, économie circulaire, eau, santé, alimentation Nouvelle mandature	Effectifs réduits Manque de visibilité (communication) Peu de contacts avec les entreprises Absence de référent dans les communes Absence de tarification incitative
Facteurs externes	OPPORTUNITES	MENACES
	Cadre national : loi AGECE, loi EGALIM Dynamique régionale : zéro déchet et économie circulaire Partenariats existants Fermeture du CET proche Contexte économique fragile	Territoire vaste et hétérogène Situation sanitaire Contexte économique fragile Faible adhésion de la population

PLAN D' ACTIONS 2022-2027

OBJECTIFS de REDUCTION

Pour satisfaire l'objectif fixé par la loi AGECE, la CIREST devrait réduire de 15% sa production de DMA en 2030 par rapport à 2010.

Avec une production de DMA de 667 kg/habitant en 2010, la CIREST devrait donc atteindre un ratio de 567 kg/habitant en 2030 pour se conformer aux exigences réglementaires.

Sur la base d'une croissance démographique de 0,4% par an (moyenne 2013/2018), l'objectif du PLPDMA sera d'atteindre un ratio de 584 kg/habitant en 2027, soit une réduction de 32 kg par habitant et par an entre 2020 et 2027.

Année	2010	2020	2027	2030
Population	117 205	127 385	130 472	132 044
Production DMA (kg/habitant)	667	616	584	567
Evolution par rapport à 2010		-7,5%	-12,4%	-15%

En moyenne, cela représente une réduction des déchets de 4,5 kg par habitant et par an.

L'objectif réglementaire peut être décliné en fonction des actions comme suit :

Actions	Flux impactés	Gisement d'évitement (en T)	Hypothèse de réduction en 2027 (en kg/habitant)
AXE 1			
Eco-exemplarité	DMA		- 0,5
Ecomanifestations	OMA	62	- 0,5
AXE 2			
Consommation responsable	OMA	21 808	- 3
Sensibilisation	DMA		- 2
AXE 3			
Gaspillage alimentaire	OMR	1 236	- 5
Compostage	OMR & DV	10 446	- 10
Broyage	DV	7 006	- 2
AXE 4			
Réparation	D3E	1 619	- 3
Réemploi	Encombrants	12 864	- 6
TOTAL			- 32

Le PLAN d’ACTIONS

A partir de l’ensemble des éléments présentés dans le diagnostic, la CIREST a élaboré un plan d’actions comportant 14 actions articulées autour de 4 axes stratégiques.

AXE A – DEVELOPPER L’EXEMPLARITE DES SERVICES PUBLICS

- 1/ Constituer une équipe d’élus convaincus, motivés et acteurs
- 2/ Créer un réseau sur l’exemplarité des services publics
- 3/ Développer les manifestations écoresponsables

AXE B – INFORMER ET SENSIBILISER

- 4/ Accompagner le consommateur dans ses achats et ses usages
- 5/ Sensibiliser les enfants
- 6/ Sensibiliser le grand public

AXE C – LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET FACILITER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

- 7/ Accompagner les commerces de bouche dans la réduction du gaspillage alimentaire
- 8/ Accompagner les restaurants scolaires dans la réduction du gaspillage alimentaire
- 9/ Faciliter la valorisation de proximité des biodéchets
- 10/ Promouvoir les produits locaux et les circuits courts

AXE D – ENCOURAGER L’ALLONGEMENT DE LA DUREE DE VIE DES OBJETS

- 11/ Développer l’information au public sur les solutions de réemploi
- 12/ Favoriser l’utilisation des pièces détachées d’occasion
- 13/ Développer les ressourceries sur le territoire Est
- 14/ Faciliter la vente en vrac et le réemploi des contenants

Les fiches actions précisant les objectifs et les indicateurs de chaque action sont fournies en annexe.

Les MOYENS HUMAINS et FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les moyens humains et financiers qui seront dédiés à la mise en œuvre du PLPDMA sur la période de 6 ans :

Axe stratégique	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Besoins en ETP par an
Développer l'exemplarité des services publics	436 639 €		1,1
Informier et sensibiliser	875 355 €		1,9
Lutter contre le gaspillage alimentaire et faciliter la gestion de proximité des biodéchets	680 083 €	618 000 €	2,4
Encourager l'allongement de la durée de vie des objets	699 144 €	1 315 100 €	1,7
TOTAL	2 691 220 €	1 933 100 €	6,1
Moyenne annuelle	448 537 €	322 183 €	

En parallèle, on peut estimer les coûts évités grâce à la réduction des déchets produits. Avec un coût de traitement de 98 € par tonne en 2020, la CIREST pourrait économiser environ 1 450 000 € en 6 ans.

Les INDICATEURS de SUIVI

L'évaluation de l'avancement du PLPDMA sera réalisée à partir du suivi des indicateurs suivants :

Indicateurs	Permet de suivre
Effectif de l'équipe projet	Activité
Nombre d'actions démarrées	
Nombre d'actions éco-exemplaires démarrées	
Nombre de partenaires mobilisés	
Coût total du PLPDMA	
Evolution de la production des DMA (en kg/habitant)	Impact
Evolution de la production des OMA (en kg/habitant)	

ANNEXES

Liste des participants aux ateliers de concertation organisés pour l'élaboration du PLPDMA

Document utilisé pour la consultation publique du PLPDMA

Fiches actions